



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Comité Syndical N° 04/2022

Nombre de membres : 10
Présents : 7
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du Comité Syndical
Le 07 avril 2022
à Montbonnot-Saint-Martin

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

Date de la convocation : 31-03-2022

Titulaires Présents : M. FARRUGIA,
Mmes BESSON, FLAMAND,
M. FEROTIN,
MM. DELPONT, DURET, OLLEON,
Pouvoirs : M. BONNET à M. FARRUGIA
M. BENOIT à Mme FLAMAND
M. DEGRANGE à M. OLLEON

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET GENERAL (M.14)

Monsieur François OLLÉON, responsable de la Commission des Finances, présente le budget primitif 2022 :

La section de fonctionnement du budget général est votée en suréquilibre pour un montant de **1 889 069,42 Euros** grâce à l'excédent antérieur reporté de **591 943,99 €**.

Le CGCT (articles L.1612-6 et L.1612-7) autorise un suréquilibre budgétaire provenant des résultats du compte administratif de l'exercice précédent.

La section investissement est votée en suréquilibre pour un montant de **484 680,98 Euros** grâce à l'excédent de résultat antérieur de **239 291,98 Euros**.

Le COMITE SYNDICAL, à l'Unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le budget proposé.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
Montbonnot-Saint-Martin, le 7 avril 2022

LE PRESIDENT

Gilles FARRUGIA

